



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMMISSION PARITAIRE LOCALE DU 27 MAI 2019
Mouvement de mutations au 1^{er} septembre 2019

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement difficile et conflictuel. Depuis de longues semaines, dans les départements et notamment le Finistère, des grèves et des mobilisations sont menées par les agents des Finances Publiques.

Opposés au projet de loi dit de « transformation de la Fonction Publique qui remet en cause le Statut Général des fonctionnaires, casse les garanties collectives et précarise la Fonction Publique, les personnels de la DGFIP se sont mobilisés le 9 mai dernier à l'appel de leurs organisations syndicales nationales.

Face aux attaques sans précédent du gouvernement, les agents des Finances Publiques se sont mobilisés aussi les 7 février, 14, 28 mars et 23 mai dernier pour dire non au démantèlement de la DGFIP, et défendre leur outil de travail..

F.O.- DGFIP dénonce à nouveau aujourd'hui la désinformation de ce gouvernement qui présente le projet de transformation de la Fonction publique comme « *devant promouvoir le dialogue social et respecter les garanties des agents...* », alors qu'en réalité ce dispositif prévoit entre autres de supprimer les CHS-CT et les CAP, ouvre la porte à des détachements d'office, à des plans de départs ainsi qu'à des ruptures conventionnelles collectives !

Dans la même veine mensongère, Monsieur Darmanin, le 7 mai dernier en réponse à Madame la sénatrice du Cantal, Josiane Coste, n'hésitait pas à affirmer : « *Madame la Sénatrice, il n'y a pas de plan de fermetures de trésoreries...* »

La réalité de la « *géographie revisitée* » à l'instar des cartes qui ont été dévoilées dans certains départements, c'est bien la liquidation de la quasi totalité des implantations de trésoreries remplacées par des permanences aléatoires en Mairie ou par des Bus itinérants.. !

F.O.- DGFIP exige le retrait du plan destructeur « *de géographie revisitée* » du Ministre Darmanin, l'abandon de l'expérimentation en agence comptable pour le secteur public local et hospitalier et l'arrêt des suppressions d'emplois.

Alors que ce gouvernement souhaite faire disparaître le paritarisme et ainsi affaiblir la défense des agents, le Directeur Général n'a pas attendu ces préconisations pour réviser les règles de gestion mises en place au moment de la fusion de la DGFIP, en généralisant la déconcentration des affectations en 2020 et en introduisant la notion « d'intérêt du service » qui pourrait permettre aux Directeurs locaux de contourner les règles.

F.O.- DGFIP dénonce également le délai de séjour de deux ans imposé désormais aux agents comme une mesure intolérable, et nous contestons toujours la mobilité forcée impactant les agents promus de C en B, disposition qui va à l'encontre de la promotion sociale.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement aux CAP nationales qui doivent rester les seules compétentes en matière d'acte de gestion de la carrière et conserver des compétences en matière de mutation.

Nous avons toujours défendu avec discernement et rigueur les dossiers confiés par nos mandants, et nous revendiquons de pouvoir continuer notre tâche dans les mêmes conditions.

Pour notre syndicat, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestion redeviennent opérantes.

Pour conclure, **F.O.-DGFIP** revendique :

-L'arrêt de la géographie revisitée à la DGFIP

- La création de 2 réels mouvements par an.

F.O.-DGFIP réitère sa demande d'affectation la plus fine possible.

F.O.-DGFIP demande que le mouvement soit déroulé de manière à assurer le droit fondamental à mutation des agents.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

F.O.-DGFIP demande le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires à tous les concours A, B et C.

F.O.-DGFIP exige l'amélioration de la situation des personnels de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail et de reconnaissance des qualifications.

Exige l'arrêt des restructurations et des fusions de services, des externalisations et privatisations des missions, des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires pour la bonne exécution des missions.

F.O.-DGFIP avec la FGF FO :

- demande le retrait pur et simple du projet de Loi Fonction publique

-exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, exige le maintien des statuts particuliers.

- condamne et demande le retrait du dispositif RIFSEEP, qui après la mise en œuvre de PPCR, va faciliter concrètement la mobilité forcée et le nivellement par le bas des régimes indemnitaires.

- Exige l'augmentation de 16 % de la valeur du point d'indice afin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2010.